



PRÉSERVER LES BRYOPHYTES CORTICOLES

ARBRES DANS LA CAMPAGNE

Fiche technique ③

Enjeux et objectifs

En contexte rural, les **arbres isolés, trognes, haies et autres alignements bocagers** représentent des supports appréciés de bon nombre de bryophytes corticoles. En effet, ces arbres offrent un tronc et des branches plus exposés à la lumière qu'en contexte forestier, propices à l'accueil d'espèces héliophiles. Généralement plus âgés, ces arbres présentent également des écorces

plus façonnées et, par conséquent, favorables à la rétention d'eau et d'humus, favorisant d'autres communautés (parfois humo-corticoles). Victimes, notamment au cours de la fin du XIX^e, d'opérations de remembrement, ces alignements d'arbres de haut jet ou isolés doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à leur entretien, voire de mesures de préservation à leur égard.

Rappelons en outre que le bocage facilite l'infiltration de l'eau en freinant le ruissellement, participe à la lutte contre l'érosion des sols, freine le vent dommageable aux cultures et limite le transfert d'intrants vers les cours d'eau. En abritant de nombreuses espèces animales et végétales, le bocage concourt de manière significative à la biodiversité du territoire.

Préconisations

MAINTENIR ET ENTREtenir LES ALIGNEMENTS DE VIEUX ARBRES

Aujourd'hui, les haies et le bocage en général continuent de régresser au profit d'opérations de remembrement, d'aménagements visant à faciliter la mécanisation des parcelles, ou pâtissent d'un manque d'entretien sinon de renouvellement des arbres les plus vieux. La conservation des bryophytes corticoles nécessite le maintien de ce réseau voire sa réhabilitation. Si les nouvelles haies et les haies basses se montrent peu favorables aux bryophytes (trop récentes ou avec des interventions de coupe trop régulières), les **alignements de vieux arbres** s'avèrent souvent, en revanche, très riches en bryophytes. Autrefois entretenus à la main, les **arbres têtards ou arbres d'émonde** situés le long des parcelles agricoles peuvent être **exploités ou maintenus de manière mécanique et respectueuse** (lamier à scie, grappin coupeur sur pelleteuse...) tout en conservant un intérêt pour la biodiversité et un intérêt économique (production de bois de chauffage notamment).

Les interventions sont préférentiellement réalisées en période hivernale, tant pour faciliter le travail de coupe (bois dur) que pour limiter l'insolation brutale des bryophytes. Les **interventions devront être renouvelées tous les 4 à 8 ans selon les essences et les contextes**. Les produits de coupe peuvent être valorisés en BRF (Bois Raméal Fragmenté) très utile dans les élevages (litière), ou sous forme de plaquettes pour le bois énergie, filière en pleine expansion. Ces opérations contribuent au **vieillessement des écorces**, au **maintien d'une ambiance lumineuse** assez importante et à la **formation éventuelle de cavités** lors des phases de cicatrifications, et par conséquent à l'amélioration de la diversité bryologique épiphyte.

Fiche technique 3

ENTREtenir ET VALORISER LES ARBRES ISOLÉS ÂGÉS

À moins que la structure et la santé de l'arbre soient menacées par la chute de branches cassées ou qu'une opération d'émonde soit réalisée, **les tailles importantes dites «préventives» ou de «rajeunissement» sont à éviter** : les interventions doivent demeurer raisonnées afin d'assurer le bien-être de l'arbre et éviter toute attaque de champignons et la pénétration d'autres parasites. Dans certains cas, les interventions nécessitent les compétences d'un arboriste grimpeur-élagueur professionnel.

Si l'arbre est émondé, **couper les branches au ras de la tête** ; ne pas enlever les têtes (la blessure serait trop importante), ni laisser de chicots qui empêcheraient la cicatrisation du tronc et la repousse de rejets ; les branches latérales sont coupées en biais pour faciliter l'évacuation de l'eau.

Une fréquence (rotation) de coupe supérieure à 15 ans est généralement néfaste pour l'arbre émondé ; **préférer une coupe tous les 6 à 15 ans**.

Les cavités ou les blessures seront, de préférence, laissées telles quelles : celles-ci sont favorables à certaines bryophytes rares spécialisées dans la colonisation des **dendrotelmes**. À cet égard, soulignons que le rebouchage des cavités à l'aide de produits spéciaux s'avèrent le plus souvent inefficaces et nocifs pour l'arbre.

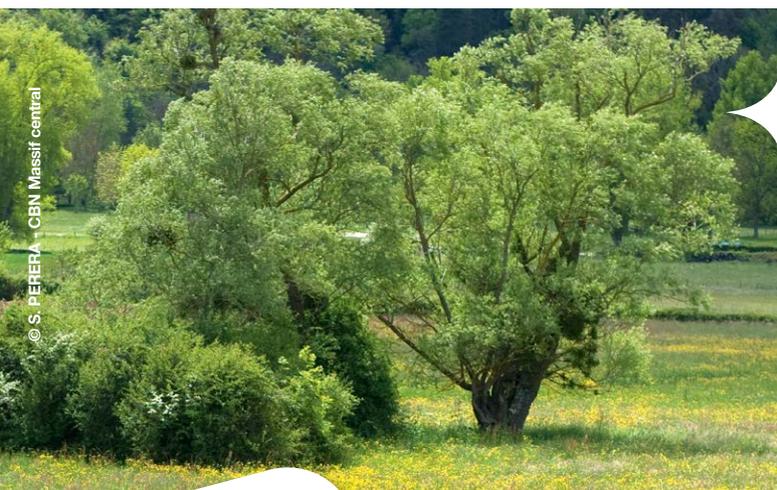
Veiller à protéger les troncs des blessures inutiles. De même, afin de préserver les racines, éviter le compactage, le creusement de tranchées, le remblaiement ou le salage.

D'un point de vue réglementaire, rappelons qu'il est possible de **protéger les haies** au titre de l'urbanisme (loi paysage, espace classé boisé, arrêté municipal), au titre du paysage (site inscrit, site classé, monument historique, sites patrimoniaux remarquables), au titre de l'environnement (Natura 2000, Loi sur l'eau, réserve naturelle, espèce protégée), ou encore aux titres de la qualité de l'eau, de l'aménagement foncier et de l'agriculture (périmètre de protection de captage d'eau potable, mesure de bonnes conditions agricoles et environnementales...). La plupart de ces outils visent à **interdire l'arrachage des haies ou à les soumettre à une autorisation préalable voire une étude d'incidence**.

Une **labellisation «arbres remarquables»** permet une meilleure prise en compte de certains arbres dans les projets d'aménagements ou d'entretien. L'ensemble de ces mesures contribuent au maintien voire au développement de la bryoflore épiphyte et un vieillissement de l'écorce favorable à une diversification des communautés corticoles.

MAINTENIR DES HAIES DE HAUT JET

Afin de renforcer et maintenir à moyen et long termes ces alignements d'arbres, il semble aujourd'hui indispensable de contribuer à la **plantation ou à la densification de haies** dans des contextes agricoles, en particulier où l'arbre est aujourd'hui absent. Sur les **plateaux auvergnats** tels que le Cézallier ou l'Artense, consacrés presque exclusivement à l'élevage bovin, les arbres isolés et d'alignement méritent de retrouver une place. La très faible densité bocagère actuelle interdit le développement de nombreuses bryophytes bien présentes ailleurs. Des mesures incitatives visant à réimplanter l'arbre en tant qu'élément clé du paysage et de la bryodiversité sont à encourager. Le choix des essences replantées s'orientera vers des **essences autochtones, adaptées au climat et au sol**, en veillant à leur protection contre la dent du troupeau et de la faune sauvage (voir travaux de la Mission Haies Auvergne).



Conservatoire botanique national du Massif central

Le Bourg
43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbtnmc.fr

 www.cbtnmc.fr
 [CBNMassifcentral](https://www.facebook.com/CBNMassifcentral)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Ce guide a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Massif central avec les soutiens de l'Europe, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne - Rhône-Alpes. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.